

Chartre de fonctionnement de l'espace intergénérationnel

L'espace intergénérationnel est un lieu associatif qui fonctionne avec la participation active des adhérents. Il est géré par des salariés et des bénévoles membres de l'association « Mill'Pot'Âges ».

L'espace est un lieu associatif nécessitant la participation active des adhérents.

L'espace intergénérationnel est ouvert à tous.

Toute famille peut adhérer à l'association, et pourra ainsi avoir un accès illimité aux espaces de jeux du lieu et s'inscrire aux animations.

Dans l'espace, les parents et/ou adultes accompagnateurs sont les premiers intervenants auprès de leurs enfants, et restent disponibles pour eux. L'espace intergénérationnel n'est pas un mode de garde. Les accueillants ne sont pas habilités à garder les enfants, y compris lors d'activités impliquant ceux-ci.

Les enfants de plus de 10 ans peuvent venir et rester seuls, dans la mesure où :

- Un de leurs parents est adhérent ;***
- Leurs parents les autorisent à le faire (autorisation écrite et signée) ;***
- Ils peuvent venir et repartir seuls (autorisation écrite et signée).***

Les enfants venant seuls restent sous la responsabilité exclusive de leurs responsables légaux.

Les enfants non accompagnés doivent pouvoir repartir seuls, les accueillants se réservant le droit de leur demander de partir en cas de comportement dérangeant les autres personnes, ou de fermeture du lieu.

À l'espace intergénérationnel, les rapports entre personnes se font dans le respect des individus et des différences, dans le non jugement.

Par ailleurs, les usagers peuvent compter sur la confidentialité des échanges faits avec les accueillants, salariés et bénévoles.

Pour l'intérêt de l'enfant, nous conseillons de limiter le temps de présence à 3 ou 4 heures consécutives.

Les adultes présents et les accueillants sont garants du respect de cette charte. En cas de danger, ils peuvent intervenir, y compris physiquement, afin de protéger autrui, et toujours de façon respectueuse.

En dernier recours, l'accueillant peut prendre les mesures nécessaires au respect de la charte.

Les violences physiques et verbales sont interdites. Si quelqu'un fait du mal à un enfant, il doit venir en parler aux adultes-accompagnants ou à ceux référent de l'espace intergénérationnel.

Si c'est l'enfant qui est à l'origine d'une gêne au sein du lieu, il devra alors rester à côté d'un adulte et revenir à la prochaine visite obligatoirement accompagné d'un parent.

Règles de vie pour tous

En entrant dans l'espace intergénérationnel, je m'inscris sur la feuille de fréquentation prévue à cet effet (nom, prénom, coordonnées, nombre de personnes).

Après une troisième visite de découverte, j'adhère à l'association pour pouvoir bénéficier des services et tarifs proposés.

Les entrées et sorties sont libres.

Les animaux ne sont pas acceptés dans le local.

Jeux

À l'espace intergénérationnel, on a le droit de jouer dans les espaces libres, seul, avec les autres enfants, et aussi avec les parents ou les adultes-accompagnants.

Je pense à ranger tout ou partie des jeux/livres régulièrement, afin de laisser l'endroit convivial.

Je joue avec les engins roulants seulement dans la salle appropriée.

J'enlève les chaussures pour faire une pause sur l'espace bébé.

Le matériel de l'espace intergénérationnel doit rester au local.

Restauration

Je ne consomme pas d'alcool.

Je prends les consommations et goûters à table, dans l'espace accueil ou sur la terrasse.

Le service se fait au bar, et chacun débarrasse après avoir consommé. Je peux aider à mettre la table, ou proposer un coup de main au bar en cas d'affluence.

Il suffit d'être adhérent à l'association.

Responsabilité de chacun

Je garde un œil attentif et bienveillant sur les enfants.

J'accompagne les enfants sur la terrasse, pour la sécurité de tous.

En cas de conflit (entre enfants, ou entre adultes), j'essaie de trouver une solution entre les protagonistes, ou de faire appel à l'accueillant pour m'aider.

Temps Animation

L'inscription aux animations est possible pour tous, jusqu'elles soient complètes.

Il est demandé d'adhérer à l'association après deux séances.

Une participation financière peut être demandées pour certaines.

L'enfant doit être accompagné d'un adulte lors des animations.

Temps libre

L'association fonctionne grâce à ses bénévoles, merci de vous impliquer quand vous le pouvez !

Il est possible de proposer une aide, même ponctuelle : bricolage, informatique, accueil, communication... tout est bon !!

Il est aussi possible d'apporter un gâteau de temps en temps lorsque le coin-jardin est ouvert.

Signature :

Cette charte a été réalisée à partir des principes fondateurs de l'association Mill'Pot'Âges Espace Intergénérationnel précisés notamment dans les statuts de l'association. Elle peut être modifiée et adaptée sur proposition d'un ou plusieurs membres adhérents et après décision du conseil d'administration.

Version validée lors de l'assemblée générale du 18 juin 2022.